

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 61 (1916)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les deux neutralités.

Un discrédit extraordinaire et inquiétant s'attache au mot « neutre ». Personne ne veut l'être, même parmi ceux qui le sont, et c'est à peine si l'on respecte encore ceux qui l'avouent. La Belgique se prépare à sanctionner juridiquement les faits qui l'ont obligée à renoncer à sa neutralité, la Grèce vilipende la sienne, et l'on sera bientôt obligé en Europe, et même sur les autres continents, de chercher les neutres comme le philosophe cherchait jadis un congénère.

Il y a cependant des pays qui sont neutres et le resteront, sans avoir la possibilité ni morale, ni matérielle de changer leur attitude. Il est naturel que les belligérants aient de la peine à concevoir une pareille nécessité ; mais nous, Suisses pour qui elle existe, nous ne pouvons en parler légèrement. Ce n'est pas en vain et sans motif que nos ancêtres, dès le début du XVI^e siècle, au lendemain de la bataille de Marignan, qui marque la fin des espoirs européens de notre patrie, ont adopté la neutralité, et qu'ils l'ont maintenue pendant trois siècles, jusqu'à la Révolution française et au Congrès de Vienne. Neutralité assez particulière sans doute, qui n'interdisait nullement aux cantons de prendre parti dans les guerres extérieures et de traiter pour leur propre compte avec les belligérants ; neutralité, si l'on veut, plutôt à l'égard des cantons que des Etats étrangers ; mais cette neutralité a eu pour effet de maintenir la Confédération, comme telle, à l'écart de toutes les grandes conflagrations européennes, depuis François I^{er} jusqu'à Napoléon.

Que la politique inaugurée par nos ancêtres à la suite de Marignan fût sage, nous n'en saurions douter et nous pou-